# Grand prix

Votre société a pour mission d'informatiser la gestion du "Grand Prix" d'athlétisme. Ce grand prix a lieu tous les ans ; Il permet de désigner le meilleur athlète masculin et la meilleure athlète féminine de l'année. Chacun de ces deux gagnants reçoit en récompense une somme d'argent ainsi que des lots tels que voitures, voyages… le tout étant financé par des sponsors.

Pour désigner les deux vainqueurs, dix rencontres d'athlétisme sont choisies sur l'année (rencontre d'athlétisme de Paris, de Francfort…). Les athlètes désirant concourir dans ce "Grand Prix" doivent participer à ces rencontres dans leur(s) spécialité(s). Leur classement leur permet de marquer des points. Les deux gagnants sont les athlètes ayant accumulé le plus grand nombre de points pour une discipline tout au long des meetings organisés.

**Les différentes tâches à prendre en compte sont :**

1. Lorsqu'une fédération sportive se fait connaître auprès du comité du "Grand Prix", elle est enregistrée si elle reçoit l'agrément.

2. Dès qu'un changement est connu sur les informations concernant une fédération, la mise à jour de ces informations est réalisée.

3. En début de chaque année sportive, une sélection des stades pouvant prétendre à l'organisation des épreuves est effectué par le comité du "Grand Prix", au vu des possibilités d'hébergement et des moyens de transports.

4. Après sélection, les rencontres d'athlétisme retenues sont enregistrées : épreuves proposées, contexte des épreuves…

5. Les athlètes désireux de s'inscrire au "Grand Prix" envoient un bulletin d'inscription au comité qui les accepte où les invalident. Pour les invalidés, il y a un courrier de refus.

6. Chaque athlète dont la participation est acceptée, est enregistré et reçoit une carte d'agrément ainsi qu'un dossier sur les rencontres auxquelles il est inscrit d'office. Ce dossier contient les dates et lieux des rencontres ainsi que les modalités du séjour.

7. Quinze jours avant le début d'une rencontre d'athlétisme, le planning de déroulement des épreuves est décidé, envoyé au comité du "Grand Prix" qui l'enregistre.

8. Jusqu'au commencement des épreuves, le planning de la rencontre peut être modifié.

9. Les forfaits des athlètes pour une épreuve sont enregistrés dès que connu. Ils peuvent se désister jusqu'au départ de l'épreuve.

10. La veille du déroulement d'une rencontre d'athlétisme, les athlètes sont affectés aux différentes épreuves initiales pour leur(s) discipline(s). Exemple : si trente athlètes se sont inscrits pour le 100 mètres homme, il y aura quatre quarts de finale de huit concurrents.

11. Selon le classement d'un athlète sur une série, il est affecté pour suivante ou éliminé de la compétition. Exemple : sur les huit athlètes participant au quart de finale du 100 mètres homme, les quatre meilleurs temps sont sélectionnés pour le demi final, les quatre autres sont éliminés.

12. Selon le classement final de chaque athlète (c'est à dire que toutes les épreuves ont eu lieu), il y a attribution de points pour le classement final du "Grand Prix".

13. Lorsque toutes les rencontres ont eu lieu, il y a nomination des vainqueurs selon le total des points acquis tout au long du "Grand Prix".

14. Lorsqu'un record a été battu, il est homologué c'est à dire qu'il y a enregistrement du nouveau record avec la date et le lieu du record.

Gris = ne sais pas ou/comment le placer

# Analyse : L’interview

* Est-ce que les athlètes doivent obligatoirement faire partie d’une fédération sportive ?

Oui

* A-t-on besoin de connaitre les informations du stade ? (Nom, adresse, ville, nombre de spectateur …)
* A-t-on besoin de connaitre l’athlète et l’épreuve pour le record en plus de la date et du lieu ?
* Le classement doit-il être géré par athlète ou par épreuve ?
* Que contient exactement le « forfait » d’un athlète ?

Ça représente l’abandon d’un athlète sur une épreuve

* Comment est gérer le planning des épreuves ?

# Le dictionnaire de données

# Règles de gestion

# Modèle conceptuel